

Modifier les institutions sans réviser la Constitution

Par **Juju_Cpr**, le 14/10/2019 à 11:34

Bonjour,

Je dois trouver une introduction et un plan détaillé pour le sujet suivant :

« Peut-on modifier les institutions sans réviser la constitution ? »

Pour l'instant, j'ai une accroche (E. Macron et la réforme des institutions), un contexte et un problème : « Est-il possible de modifier les institutions, sans nécessairement recourir à une révision constitutionnelle ? »

Cependant, le plan et les détails à y glisser ne viennent pas.
Avez vous des pistes, des idées ?

Par **Dolph13**, le 14/10/2019 à 13:02

Bonjour,

Commencez par faire un brainstorming de tout les mots du sujet vous évoque. Prenez chacun des termes du sujet et écrivez sur un brouillon tout ce qui vous passe par la tête. Aidez vous de votre cours, d'un manuel, de l'exemplaire de la constitution de vos connaissances personnelles. Une fois que c'est fait, faites le tri dans vos infos pour ne garder que ce qui compte.

Délimitez aussi le sujet : on n'a aucune indication de temps ou de lieu, donc on peut imaginer que le terme constitution peut renvoyer à toutes les constitutions du monde, ainsi que toutes les constitutions ayant déjà existé et qui continuent d'exister.

Votre problématique me gêne un peu dans le sens où il s'agit d'une question fermée. Ainsi, on ne peut répondre que par oui ou pas non. Essayez de la transformer en question ouverte. Ainsi, votre plan sera la poussée de réflexion et d'argumentation et répondra à votre problématique.

Bon courage ^^

Par **harosello**, le 16/10/2019 à 17:27

Bonjour,

Quelles sont vos premières pistes s'il vous plait ? Que savez-vous déjà ?

Vu la problématique, le plan me semble tout dessiné. La question est fermée, mais la réponse ne doit pas l'être. A l'évidence, on ne peut pas se ranger vers le oui ni vers le non. Il va falloir peser le pour et le contre. Donc un plan en sorte de oui/non suffit. Il faudra nuancer le propos.

Quant au mot clé qu'est "institutions" menez bien une réflexion sur quel genre d'institutions il existe ? Je vous aide un peu, il y a des institutions constitutionnelles (comme le gouvernement) et des institutions qui ne sont pas forcément constitutionnelles. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas forcément mentionnées dans la Constitution. Et donc, tirez les conclusions de cette distinction ! A vous de les chercher...

Ne négligez pas le terme "modifier". Qu'est-ce que l'on peut modifier dans une institution ? Son fonctionnement ? Son organisation ? Les deux ? Et est-ce que pour changer le fonctionnement ou l'organisation on a forcément besoin de changer la constitution ? Je vous donne un indice : pas forcément. Entre fonctionnement et organisation, il n'est pas forcément obligé de la réviser. Après, à vous de chercher ce que je veux vous faire comprendre. Et de chercher des arguments qui se trouvent dans tous les articles de la Constitution relatifs aux diverses institutions.